

## PROJET DE REVALORISATION DU SITE DES ANCIENS GARAGES DU M.T.Q.

### Compte rendu de la rencontre préparatoire avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Le 30 avril 2012, de 14h00 à 15h30 à l'OCPM

#### Participants :

##### Commission :

- Jean Paré, président
- Luba Serge, commissaire

##### Arrondissement Ahuntsic-Cartierville :

- Pierre Alarie, conseiller en aménagement

##### OCPM :

- Luc Doray, Secrétaire général de l'OCPM
- Olivier Légaré, analyste de la commission

### ORDRE DU JOUR

#### 1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

Le président de la commission, M. Jean Paré, souhaite la bienvenue aux participants et invite le représentant de l'arrondissement à se présenter. Le président présente son équipe : Mme Luba Serge, commissaire, et M. Olivier Légaré, analyste. M. Luc Doray, secrétaire général de l'OCPM, est également présent. L'ordre du jour est ensuite distribué.

#### 2. Le cadre de la consultation publique

##### ○ Mandat de l'OCPM

M. Paré explique que l'OCPM est un organisme distinct de la Ville et, par conséquent, impartial, et dont le mandat est d'assurer la tenue de consultations publiques sur des projets ou des questions soumises à l'Office par le conseil de la ville ou le comité exécutif.

##### ○ Mandat de la Commission

Le mandat de la commission est de tenir la consultation publique selon les règles établies et d'en faire rapport aux élus, à qui il appartiendra de prendre des décisions. Le rapport de la commission est rendu public.

### **3. Généralités sur la consultation publique**

#### **○ L'objet de la consultation**

L'objet de la consultation est le « Règlement autorisant la construction, la démolition et l'occupation de plusieurs immeubles résidentiels multifamiliaux sur le lot 3 353 616 du cadastre du Québec » et le « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la modification des caractéristiques de densité applicables au secteur 01-T5 et la création d'un nouveau parc dans ce secteur.

#### **○ Les deux phases : 1- Information et 2- Avis des citoyens**

Les deux phases de la consultation ont pour but de favoriser les échanges de manière ordonnée. La première phase consiste à présenter toute l'information disponible à propos de l'objet de la consultation publique et à recevoir à ce sujet les questions des citoyens. La deuxième phase est consacrée à l'audition des opinions.

#### **○ Calendrier, horaire et lieu**

La séance d'information aura lieu au sous-sol de l'église Saint-André-Apôtre le 8 mai à 19h. L'audition des mémoires aura lieu au même endroit le 29 mai à 19h. Au besoin, des séances supplémentaires pourraient avoir lieu.

### **4. Attentes de l'OCPM à l'endroit des représentants de l'arrondissement**

#### **○ Désignation d'un porte-parole**

Le représentant de l'arrondissement assistera aux séances d'information. M. Pierre Alarie fera la présentation du projet de règlement. Il répondra aux questions ou les redirigera, le cas échéant, vers les personnes-ressources.

#### **○ Présence aux séances publiques**

En plus du représentant, l'arrondissement a désigné deux personnes-ressources: M. Richard Blais, chef de la division d'urbanisme, permis et inspection, et M. Gilles Côté, directeur du développement du territoire.

### **5. Le support logistique et la documentation**

Toute communication entre l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et la commission sera assurée par M. Olivier Légaré. Toute documentation additionnelle jugée pertinente devra lui être remise ou à M. Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation à l'OCPM.

### **6. Varia**

Rien n'a été ajouté à la rubrique Varia.